



PERMANENCE NATIONALE

Monique FORTIN
CETE Nord-Picardie
Tél. : 03 20 49 62 23
Mail : boîte sur MELANIE ou
Monique.Fortin@i-carre.net

Robert BAYLOCQ
DDE 38
Tél : 04 76 70 79 87
Courriel : boîte sur MELANIE
Robert.Baylocq@i-carre.net

Yvan LAURENT
La Défense- Plôt I
Tél 01 40 81 71 19
ou Courriel : boîte sur MELANIE ou
Yvan.Laurent@i-carre.net

RB/

Compte-rendu de la CAP des attachés d'administration de l'équipement du 12 décembre 2008

Elus de l'UNSA/UPCASSE présents :

Georges Armenoult, DRH
Robert Baylocq, Permanent, Secrétaire National UNSA / UPCASSE
Rachel Chane, SG
Monique Fortin, Permanente
Yvan Laurent, Permanent
Gaetan Mann, DDE 64
Isabelle Viallat, Permanente UNSA MEDAD

CFDT : Chantal Reland, DGITM

1/ Lecture de la déclaration de l'UNSA / UPCASSE et remise du courrier du Secrétaire National de l'UNSA – UPCASSE à destination du SG du MEEDDAT, aux représentants de l'administration

http://unsa-upcasse.syndicat.i2/IMG/pdf/Declaration_CAP_11_decembre_2008_V2_cle2d5138.pdf

http://unsa-upcasse.syndicat.i2/article.php3?id_article=263

Réponses du Président de la CAP, Edmond Graszak, Sous-Directeur en charge des personnels d'encadrement, à la DRH du MEEDDAT.

- Sur la Prime de fonctions et de résultats (PFR) : pas d'information précise, mais l'UNSA – UPCASSE sera bien associée à la concertation qui sera engagée à ce sujet par la DRH en 2009.
- Sur la NBI des CAEDAD : le Président de la CAP confirme que le Ministère a bien fait accélérer le processus auprès du Ministère du Budget et que le texte sera bien publié d'ici la fin du mois de décembre 2008.

2/ Suppression de la notation chiffrée pour 2007 et gestion des bonifications.

Jean-Marc Moulinet, Sous - Directeur en charge du Service des emplois et des compétences, présente rapidement cette réforme.

Le MEEDDAT s'est engagé à supprimer cette notation chiffrée et à mettre en place l'entretien

professionnel à titre expérimental au titre de l'année 2007, sur la base du décret de la Fonction Publique du 17/09/2007.

Début 2008, des circulaires de la DGPA ont été diffusées aux chefs de service leur annonçant cette modification dans le processus de notation, mais le texte réglementaire de mise en oeuvre au MEEDDAT a pris du retard ...

Après concertation avec les représentants du personnel siégeant en CTPM, il a été soumis devant cette instance le 4 décembre dernier et devrait donc sortir très prochainement.

S'agissant de la gestion des bonifications d'ancienneté pour l'année 2007, la DRH a acté le principe que tous les agents seraient bonifiables à 1 mois, sauf ceux qui auraient largement démérité.

Une circulaire est en préparation par la DRH pour préciser ce processus

L'UNSA / UPCASSE ne s'est pas privée de relayer ce que les représentants de l'UNSA MEDAD avaient déjà dit sur ce projet : bien tardif et pas compréhensible car pourquoi notre Ministère s'est une nouvelle fois précipité dans cette réforme sans s'assurer qu'il était en mesure de la mettre en oeuvre de façon exhaustive et dans des délais raisonnables ? Sortir un texte fin 2008 pour traiter de l'année 2007 relève d'une GRH décalée !

Même si l'attribution de ce mois va donc au delà de ce que prévoyait les anciennes dispositions (fixant un quota pour 1 mois de bonification pour les agents notés + 2 et 3 mois pour les agents notés + 3), les élus de la CAP ont demandé que le processus d'exclusion des bonifications s'accompagne impérativement de règles et de voies de recours.

La DRH a noté notre revendication et s'engage à la prendre en compte dans la circulaire en préparation.

Les élus de l'UNSA – UPCASSE ont également rappelé que certains agents n'avaient pas eu d'entretien d'évaluation 2007.... ou que celui-ci n'avait pas été formalisé dans un compte-rendu : un rappel aux chefs de service - certes tardif - serait nécessaire également , surtout à la veille des réorganisations et des mobilités qui pourraient en résulter !

Notre syndicat ne s'est d'ailleurs pas privé de souligner combien cet été de fait était révélateur des lacunes observées chez certains cadres supérieurs voire dirigeants , alors même que se profile la PFR dont une partie sera fondée sur l'évaluation !

Par contre, la DRH a informé les élus que les règles (de 2003) qui fondent le nombre de mois de bonification pose problème pour notre corps et ne permettraient pas de donner un mois à tous les AE , APE et CAEDAD du corps.

Réglementairement, certains agents sont bonifiables et d'autres ne le sont pas, selon leur échelon.

Le nombre de mois se calcule à partir de l'effectif bonifiable, ce qui conduirait à dégager 2000 mois pour 2171 agents bonifiables. N'ayant plus de reliquat de mois de bonification, il manquerait donc 171 mois

Les élus de l'UNSA – UPCASSE ont obtenu que la DRH fournisse aux élus une note technique détaillant ces points et qui liste les hypothèses à envisager pour trouver les 171 agents qui seront exclus car il était inconcevable de trancher lors de la CAP du 11/12/2008 sur un point aussi important !

Le Président nous accorde une réunion de travail précise à ce sujet pour le mois de janvier 2009, donc avant la prochaine CAP car c'est elle qui arrêtera ces critères.

Au total, 3 corps du Ministère se trouvent dans cette situation.

Isabelle Viallat, représentante suppléante de l'UNSA MEDAD du CTPM dénonce vivement que ces éléments n'aient pas été transmis plus tôt aux représentants du personnel.

3/ Recours notation 2006

La CAP a examiné 40 recours, dont 1 sur notation 2005. Un 41^{ème} recours sur notation 2006 est en cours d'expertise concernant sa recevabilité. On notera que ce chiffre n'est sans doute pas définitif étant donné les notifications parfois très tardives des fiches de notation 2006 à certains agents.

Sur les 40 recours examinés, deux sont reportés à la prochaine CAP pour complément d'enquête ou attente de jugement, tandis qu'un autre – cas d'un agent lauréat de l'examen professionnel qui n'aurait pas dû être noté comme attaché en 2006 - est renvoyé à la CAP compétente

Restent 37, dont 24, soit près des 2/3, ont reçu un avis favorable avec augmentation de la note et/ou révision des appréciations et 2 autres renvoyés au notateur pour défaut d'entretien d'évaluation. Les élus de l'UNSA / UPCASSE se sont particulièrement mobilisés pour défendre les dossiers de collègues manifestement pénalisés et les arguments de fond souvent développés ont été entendus par le Président de la CAP.

On notera au passage ce que l'UNSA – UPCASSE dénonçait précédemment : absence d'entretien d'évaluation et de compte-rendu ou d'un contenu « très léger », voire incohérent.

Autant d'exemples concrets démontrant les marges de progression à trouver chez certains cadres supérieurs notateurs et surtout futurs évaluateurs dans un processus réformé, appelé à déterminer une part non négligeable de la rémunération des agents avec la PFR !

On relèvera au passage la situation d'un collègue qui a fait un recours contentieux devant le TA , parallèlement à son recours en CAP. Selon les conclusions du Commissaire du Gouvernement, l'annulation de la fiche de notation au motif que le compte-rendu d'entretien n'a pas été fait, a été requis.

Voilà une bonne façon de rappeler l'existence d'une règle qui va fonder demain, d'une part l'entretien professionnel et d'autre part, notre futur régime indemnitaire (PFR) !

4/ Liste d'aptitude à attaché d'administration de l'équipement de 2009

Après discussion et demandes de suspension de séance des élus de l'UNSA – UPCASSE, 22 agents sont inscrits sur la liste principale d'aptitude et 2 agents sur la liste complémentaire.

On notera une augmentation du nombre de postes de promotions qui résulte des nombreuses entrées en détachement dans le corps de l'année 2008.

5/ Nomination dans l'emploi de CAEDAD

Les élus de l'UNSA – UPCASSE déplorent le nombre très faible de postes proposés (12), alors que des engagements ont été pris au titre des mesures catégorielles 2008.

Certaines MIGT n'ont fait aucune proposition de promotion, ce qui est très surprenant, mais certaines en ont fait qui ne respectent pas les règles de gestion, voire les règles statutaires : ce sont autant d'opportunités en moins pour d'autres candidatures ! L'UNSA – UPCASSE dénonce vivement cet état de fait.

Le Président s'engage à rappeler ces règles aux SG des MIGT qu'il doit rencontrer prochainement. L'UNSA – UPCASSE s'interroge sur les textes listant les postes éligibles à l'emploi de CAEDAD : l'évolution des structures de travail le rend nécessaire.

Le Président de la CAP est d'accord pour réaliser une expertise juridique sur la nécessité et l'opportunité de cette révision car il n'est pas certain que la souplesse actuelle du texte soit garantie avec une nouvelle rédaction.

D'un autre côté, le libellé de l'arrêté peut être un frein aux propositions.....

L'UNSA – UPCASSE sera associée et souligne l'urgence de cette analyse juridique avant la rédaction de la circulaire promotions 2010.

Les élus de l'UNSA – UPCASSE ont revendiqué un équilibre entre le nombre d'agents des DAC, par rapport aux autres services.

Enfin, l'UNSA – UPCASSE obtient du Président de la CAP l'engagement que les élus auront dorénavant communication des données concernant l'ensemble des APE promouvables, avant la pré - CAP.

6/ Renouveau dans l'emploi de CAEDAD

La CAP émet un avis favorable sur 9 dossiers, dont 1 au titre du détachement sur l'indice spécial (HEA)

7/ Validation de projets professionnels pour la nomination dans le grade d'APE

17 dossiers sont examinés et font l'objet d'un avis favorable de la part de la CAP.

Rappelons qu'il s'agit d'une des possibilités de promotion offertes par les nouvelles règles de gestion du corps pour lesquelles l'UNSA – UPCASSE s'est largement battue avec notre Ministère entre 2005 et 2007.

Notre syndicat en a profité pour rappeler qu'il s'agit d'un acquis qui doit perdurer pour concrétiser (enfin !) le pyramidage de notre corps .

N'hésitez pas à contacter les élus de l'UNSA / UPCASSE à la CAP des attachés d'administration de l'équipement :

http://unsa-upcasse.syndicat.i2/article.php3?id_article=9

http://extranet.unsa-upcasse.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=9

Remarques TA APE 2009 : les propositions de promotion à attaché principal seront examinées à la CAP du 12/02/2009 (fixation du Tableau d'avancement pour le passage au choix et du TA des lauréats de l'examen professionnel 2009).